

# FICHE INDIVIDUELLE "BENEFICIAIRE DU TITRE RESTAURANT"

## BENEFICIAIRE

Nom

Prénom

Identifiant

## ENTITE (ne remplir que si le bénéficiaire est un interimaire)

HERMILLON PDC 1  
Nom entité

730440  
Code entité

Montant annuel ou salaire de base pour les intérimaires

## CONDITIONS D'ACCES AU TR (conditions cumulatives)

- ① Absence de restauration collective
- ② Avoir un horaire de travail qui comprend la pause déjeuner (fin de service après 13H45)
- ③ Impossibilité de bénéficier du TR et d'autres aides en matière de restauration

## NOMBRE DE TR AUTORISE/MOIS

Nombre de titres mensuel maximum souhaité par l'agent (max. 27 TR/Mois)

Si ce nombre n'est pas renseigné alors le nombre de TR remis mensuellement à l'agent est égal au nombre de jours travaillés par celui-ci au mois M-1.

Date d'effet (MMAA)

Date d'effet : date de prise en compte de la demande de TR

## MODALITES DE REGLEMENT DE LA QUOTE-PART

- Prélèvement sur le salaire pour les agents à utilisation régulière
- Par chèque à l'ordre de La Poste pour les agents à utilisation temporaire à remettre avant la date limite précisée par le Directeur de l'entité.

## MANDATAIRE

En cas d'absence, remettre les TR à :

Nom et prénom

L'agent s'engage à régler la totalité de sa quote-part chaque mois, préalablement à la commande des titres. Les signataires attestent que toutes les conditions sont satisfaites.

A ..... le .....  
L'agent

P. Le Directeur territorial de La Poste,  
Le Directeur de l'entité,

Signature

Signature et cachet

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, toute personne peut obtenir communication, et le cas échéant rectification ou suppression des informations la concernant en faisant la demande par écrit à sa Direction d'attache.